

Thônex

Procès-verbal Séance du 11 novembre 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Kilcher Stephen Knörr	Guy Loutan Claude Marcet Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusé :

Monsieur	Claude Détruche	Maire
----------	-----------------	-------

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2008.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de budget 2009 – Discussion vote sur :
 - 5.1. Nombre de centimes additionnels (DA-08-23b),
 - 5.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 à 100 (DA-08-23c),
 - 5.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-08-24),
 - 5.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-08-25),
 - 5.5. Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à Fr 30,- (DA-08-26),
 - 5.6. Budget de fonctionnement (DA-08-23a).
6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2009. Discussion. Vote. (DA-08-27).
7. Demande d'un crédit de Fr 760'888,- en vue des travaux d'assainissement de la piscine Marcellly. Discussion. Vote. (DA-08-28).



8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 80'000,- en vue de la réédition du livre sur l'histoire de Thônex. Discussion. Vote. (DA-08-29).
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Arpidone et Saudan du parti démocrate-chrétien ayant comme intitulé : « *Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité* ». Discussion. Vote. (MM-08-03).
10. Projets de délibération.
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Tomasini, Présidente, informe les Conseillers municipaux des points suivants :

2.1. Mérite Thônésien

Les membres du Bureau ont, dans leur séance du 3 novembre 2008, décerné le Mérite Thônésien 2008 à Mme Irène Hensler 2008 pour les raisons suivantes :

- Présidente depuis 1999 et cofondatrice des « Aînés solidaires »,
- Créatrice et animatrice de thés dansants,
- Travaux manuels,
- Repas conviviaux,
- Organisatrice de la fête de Noël (80 personnes)
- Ainsi que de nombreuses activités aux Restaurants scolaires.

2.2. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.1.1 Service technique

En premier lieu je vous présente M. Desiderio Tollardo, ingénieur civil engagé au sein du service technique.



3.1.2 Organisation des gardes frontière

Le Conseil administratif a écrit au corps des gardes frontière pour les informer de son inquiétude quant à la vitesse des automobilistes qui franchiront la douane de Thônex-Vallard quand il n'y aura plus de gardes frontière.

Voici la réponse que nous avons reçue du Colonel Alain Brenneisen commandant du corps des gardes-frontière :

Monsieur le Maire,

Pour faire suite au courrier du 16 septembre 2008 de M. Ph. Decrey, Conseiller administratif et délégué à la Circulation de votre commune et intitulé « Suppression des gardes-frontière aux postes de Moillesulaz et de Thônex-Vallard », permettez-moi de vous communiquer la stratégie mise en place dès le 1^{er} novembre 2008 et les incidences sur ces deux points de franchissement de la frontière.

En relation avec la reprise du contrôle des personnes à l'Aéroport International de Genève (AIG) et suite au sous-effectif important, les heures de dédouanement aux points de passage frontière d'Anières, Moillesulaz, Perly et Meyrin seront temporairement supprimées. Cette mesure est prise en accord avec la Direction des douanes du même arrondissement. Le fait que les heures de dédouanement soient supprimées entraînera une surveillance sporadique en frontière ou dans l'espace frontalier de ces 4 points de franchissement de la frontière. Quant au point de passage de Bardonnex, il restera occupé 24h/24h, afin d'assurer les prestations de service dans le domaine des tâches douanières.

Concernant le point de passage de Thônex-Vallard, les heures de dédouanement (d'occupation) restent fixées de 0500 à 2200, c'est-à-dire sans changement avec la situation actuelle. Nous comprenons bien votre inquiétude en rapport avec la vitesse excessive des usagers qui transitent par la plateforme douanière de Thônex-Vallard et nous la partageons. En effet, le trafic est toujours plus important sur cet axe et notre personnel est régulièrement en danger lorsqu'il doit traverser l'emplacement. La présence des gardes-frontière à Thônex-Vallard n'a que très peu d'influence sur le comportement des automobilistes à la sortie de la plateforme. Les chicanes mises en place actuellement pour la propre sécurité de nos agents n'ont pas les effets escomptés sur la sécurité.

Nous étudions actuellement avec M. Wyss, responsable du bureau de douane de Thônex-Vallard, un projet de deux passages surélevés, avec priorité aux piétons qui traverseront tout l'emplacement à l'entrée et à la sortie de la plateforme, afin de protéger le personnel douanier suisse et français, les partenaires de la douane (transitaires, commerçants et chauffeurs) qui doivent traverser fréquemment l'emplacement pour se rendre à la douane française et les voyageurs qui effectuent des formalités douanières.

Quant au point de passage de Moillesulaz, un groupe de travail planche actuellement sur une réorganisation de la circulation des personnes et des véhicules. L'Office cantonal de la mobilité (OCM) est partie prenante sur ce projet et nous espérons que des mesures concrètes seront prévues pour assurer la sécurité sur ce site.



Nous espérons avoir répondu à vos questions et sommes prêts à mettre en commun nos soucis sécuritaires sur ces emplacements lors d'une prochaine rencontre. Dans l'attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

3.1.3 Rue de Genève

Les travaux étant quasiment terminés nous nous trouvons face à une « zone de béton » qui ne satisfait pas le Conseil administratif et dès que l'ensemble des travaux sera terminé nous organiserons un rendez-vous avec la direction générale de la mobilité et notre ingénieur de la circulation afin de prévoir la mise en place de bacs de fleurs pour égayer cette artère.

3.2. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

3.2.1 Ecoles

J'ai rencontré, pour la deuxième reprise, les directrices et le directeur d'écoles et nous avons eu l'occasion de discuter des subventions pour les courses d'école. Nous pouvons constater que les subventions pour les classes de neige sont un peu faibles compte tenu des coûts qu'engendrent les abonnements pour les remontées mécaniques.

Il est envisagé, pour l'année prochaine, de rééquilibrer ces subventions, ceci également pour les classes vertes qui sont en fait devenues des camps multisports. Il faut quand même noter que notre commune se trouve tout de même dans une très bonne moyenne quant aux montants alloués.

Voici quelques dates à noter dans vos agendas :

- mardi 9 décembre ; marché de Noël à l'école du Bois-Des-Arts,
- vendredi 12 décembre ; fête de l'Escalade à la salle des Fêtes,
- mercredi 17 décembre ; un concert sera donné par les classes élémentaires de l'école du Bois-Des-Arts à l'église St-Pierre.

Mme Peyron de l'école Adrien-Jeandin nous a annoncé que la fête de l'Escalade aura lieu le mardi 9 décembre et Mme Desjacques de l'école du Pont-Bochet nous annonce que le jeudi 18 décembre dans l'après-midi il y aura une fête à l'Hôpital de Gériatrie avec une chorale qui viendra chanter pour les personnes âgées et en soirée un concert à l'école.

3.2.2 Course de l'Escalade

Le Conseil administratif va offrir aux élèves de la commune qui prennent part à cette course un T-Shirt avec le logo de la commune afin qu'ils soient identifiés le long du parcours.



Dans le cadre des activités sportives cantonales, l'école du Bois-Des-Arts a remporté la médaille de la plus forte participation à l'édition 2008 de « Genève-Nage-24heures ».

3.2.3 Petite enfance

Avec mes collègues de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries nous sommes sur le point de signer une charte dont je vais vous donner les points forts principaux :

- Doter les communes chénoises d'une structure de la petite enfance commune dont la mission consiste à assurer une évolution cohérente et conforme aux besoins des communes du secteur et garantir un emploi rationnel des fonds publics.

Donc sur les trois communes on fait un seul territoire et chaque enfant qui a besoin d'une place de crèche sur une de nos trois communes devra être traité de façon équitable sous forme d'accueil.

- Adopter le principe d'une ouverture des places d'accueil à l'ensemble de la population, de veiller à l'harmonisation entre ces structures d'accueil en ce qui concerne les conditions de travail, le personnel éducatif, les procédures d'inscriptions, etc.
- Le souhait d'offrir aux enfants en âge pré-scolaire la possibilité de partager du temps entre eux avec un encadrement approprié et par ce moyen de soutenir leur développement social et de préparer leur intégration au milieu scolaire.

Cette charte devrait être signée probablement cette fin d'année voire au début de l'année prochaine.

Toujours, dans le cadre du groupe de travail de la petite enfance de l'association genevoise, M. Beer, Conseiller d'Etat chargé du DIP, désirait un accord pour janvier 2009 au sujet de l'accueil familial à la journée mais vu les difficultés de coordination des différentes structures et des différentes sensibilités communales le délai a été repoussé d'un an par M. Beer.

3.2.4 Urbanisme

Le 1^{er} octobre le plan directeur communal a été présenté à la population. Le délai de consultation était fixé du 5 octobre au 5 novembre. Nous avons reçu 6 courriers individuels et 29 circulaires signées par 57 personnes. Ces courriers vont être transmis à notre mandataire Mme Ortis, et nous répondrons à chacune de ces personnes. En principe nous devrions obtenir une validation de l'Etat pour le premier Conseil municipal de 2009.



3.2.5 PAC MICA

Le groupe de travail dit : « des propriétaires » a mis sur pied un certain nombre de dates : les 20 et 21 novembre, le jury se réunira pour désigner un bureau d'architectes qui sera chargé de présenter la première pièce urbaine. Une séance de commissions réunies est prévue le 18 décembre pour qu'une présentation puisse vous être faite. Au printemps prochain une exposition devrait avoir lieu à l'attention de la population pour présenter le PLQ test.

Le 19 novembre aura lieu la première séance du PACA (plan d'aménagement coordonné pour l'agglomération). Vous avez sans doute lu que Genève était au centre d'une région qui va être englobée dans le développement du projet d'agglomération « franco-valdo-genevois » avec 200.000 emplois et 100.000 personnes à l'horizon 2020 dans la région.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, rapport de la séance du 7 octobre 2008 :

1. Projet de charte avec la commune de Graveson

M. Decrey précise qu'une charte a été signée au début du jumelage avec Graveson. Actuellement, il est question d'une charte afin de redynamiser les échanges avec Graveson qui doit encore être rédigée.

Il a été souhaité la bienvenue aux responsables d'associations invitées ainsi que les remerciements adéquats pour leur présence.

M. Decrey indique que deux autres sociétés, à savoir le Judo et l'Amicale des 3 boules sont également intéressées à entretenir des échanges, mais n'ont malheureusement pas pu être présentes ce soir.

Sont présents lors de la commission :

Mme Irène Hensler pour les aînés solidaires, M. Uehlinger pour le tennis, Les travailleurs sociaux hors murs.

Une nouvelle association concernant le cyclisme rejoindra le groupe de travail.

Lors de cette commission, le but est d'obtenir l'accord de collaboration de la part des associations présentes afin de redynamiser le jumelage.

Il a été communiqué que la commune de Graveson effectue le même travail de son côté.

Un déplacement des membres de la commission culture ainsi que des représentants des associations précitées ainsi que du corps enseignant est prévu pour les 14, 15 et 16 novembre 2008 à Graveson.

Le but est de former des groupes de travail entre les deux communes et d'arriver à une synthèse qui fera office de « fil rouge » pour les futurs échanges. En conclusion, une charte sera rédigée.



2. Festival de danse :

Un complément d'information a été distribué suite à la demande des commissaires lors de la séance du 28 août 2008.

Une commissaire a la nette impression que ce complément a été rédigé dans la précipitation et que le soutien sera pour des écoles de diverses provenances. De surcroît, à son avis, il manque toujours un certain nombre d'informations et propose de reporter ce festival d'une année.

Certains commissaires sont favorables à l'acceptation de ce dossier, néanmoins, ils ne désirent pas que la subvention soit récurrente d'année en année.

Il a également été proposé de planifier ce festival tous les deux ans.

L'amendement de reporter ce festival d'une année a été mis au vote et refusé par 7 « non », 3 « oui », et 1 abstention.

Le vote a été soumis pour le dossier tel que présenté, et a été accepté par 10 oui et 1 abstention.

3. Divers :

Persée et la Méduse

La Présidente donne lecture de la lettre de remerciements adressée par les auteurs du projet, et informe que le titre du court-métrage a été renommé et s'appelle dorénavant « Persée ».

Fête cantonale de la musique

Une commissaire s'étonne qu'on revienne sur le dossier puisqu'il a été refusé par 9 Non et 1 abstention en date du 28 août.

Effectivement, le seul complément d'information qui a été donné par le CCCC a été que les demandes de sponsoring se font toujours dans la commune où se déroule la manifestation.

En conclusion, il n'y a pas de changement de position de commissaires.

M. Decrey informe que ce dossier a été accepté par les deux autres communes.

Séance levée à 19h.45

4.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, pour les séances suivantes :

Lors de nos deux séances de la commission Sociale pour l'attribution des aides sociales et humanitaires, en présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif ainsi que de Mme Martine Küng, secrétaire. Nous avons attribué Fr 75'000,- pour l'aide sociale, Fr 106'000,- pour l'aide humanitaire et Fr 13'500,- pour la jeunesse.

Suite à un problème technique la séance du 16 octobre n'a pas pu être enregistrée et de ce fait le procès verbal est un procès-verbal de décision.

Je tiens à remercier les membres de la commission qui ont consacré deux soirées à étudier les dossiers en vue de l'attribution des aides.



4.3. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 4 novembre 2008 :

En préambule, je remercie M. Stark pour ses rapports pour la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile : lors de deux derniers semestres en sa qualité de vice-président de la commission.

Séance du 4 novembre 2008 - Ordre du jour: visite du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Thônex sous la conduite de Monsieur Constantin, Commandant de la Compagnie.

Personnes présentes :

Membres de la Commission de la Circulation :

- Mmes Gomes Dias Aguigah, Casadei (remplace M. Kilcher) et Mme Tomasini, MM. Agraniou, Arpidone, Castelli, Knörr, Singh, Stark.

Membres du Conseil municipal :

- Mme Lopes Beer, MM. Corthay, et Vieitez.

Pour le Conseil administratif :

- M. Philippe Decrey

Pour le service technique :

- MM. Fortuna et Tollardo

Personnes excusées :

- MM. Roth et Uehlinger (membres de la commission)

Après une rapide présentation de la Compagnie (le 17 mai 1993 le nouveau centre est investi par la Compagnie ; elle compte près de 60 volontaires et intervient en moyenne entre 180 et 200 fois par an), les personnes présentes sont scindées en deux groupes. Le présent rapport ne porte que sur le groupe guidé par le Commandant Constantin, l'autre groupe étant guidé par les officiers Zogg et Fasola.

Dans un premier temps, des explications sont données sur les périodes d'intervention normales (19h-7h en semaine, la totalité du week-end et des jours fériés) et le système d'alarme de la Compagnie. Il est relevé que la charge administrative devient énorme pour l'Etat-major qui, rappelons-le, sont des volontaires. Les officiers ne passent ainsi plus que le tiers de leur temps sur le terrain, les deux autres tiers étant dévolus à des tâches administratives. La formation et les cours sont également gourmands en journées et soirées, et ce pour tous les volontaires de la Compagnie, qui prennent ce temps sur les vacances ou les heures libres. Qu'ils soient ici remerciés et félicités pour leur engagement.

Une question est posée sur la taille du centre d'intervention, à savoir s'il est assez grand en prévision du développement futur de la commune. Il est répondu qu'a priori cela serait le cas. En effet, lors de sa construction, le centre a été prévu suffisamment grand pour faire face aux besoins futurs. Par ailleurs, de par sa structure et la proximité de terrains libres, il pourrait être relativement facilement agrandi.



La commission, toujours guidée et éclairée par les explications du Commandant, visite ensuite successivement le bureau d'Etat-major (qui contient notamment la centrale téléphonique et les ordinateurs permettant de rédiger les divers rapports d'interventions de la Compagnie à destination de la Sécurité Civile), la cuisine et le réduit (qui contient notamment du matériel et des vêtements d'intervention), la grande salle de réunion (qui sert aussi pour des cours de théorie), le magnifique « musée » de la Compagnie et le local contenant les appareils respiratoires et les installations nécessaires à leur entretien. La visite se poursuit dans le grand hall regroupant les véhicules et le matériel d'intervention. Si les personnes présentes peuvent admirer la longévité des véhicules et l'entretien méticuleux qui leur est apporté par la Compagnie, il n'en demeure pas moins que l'ensemble général des véhicules et du matériel est vieillissant. Plusieurs éléments ont plus de 25 ans d'âge, le véhicule le plus ancien datant même de 1949 ! Collaboration intercommunale ou pas, la commission devra à un moment ou un autre engager une réflexion sur le remplacement du matériel et des véhicules. La visite se termine autour d'un verre de l'amitié.

5. Projet de budget 2009

Mme Tomasini, Présidente, informe que les votes concernant le budget 2009 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnel à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2009 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, (sa déclaration porte sur les 7 points relatifs au budget 2009) :

- Le projet de budget équilibré qui vous est soumis ce soir appelle un certain nombre de commentaires que je vous livre tout en rappelant que les explications très détaillées qui vous ont été fournies parlent d'elles-mêmes et je me contenterai de remarques d'ordre général.

Je suis pour une fois récompensée de ne pas avoir préparé trop en avance ma déclaration, car j'aurai dû la modifier depuis les nouvelles informations reçues vendredi dernier.

En effet, suite aux dernières informations transmises par M. Hiler sur l'évolution de la fiscalité genevoise, l'administration cantonale nous a communiqué que les modifications du paysage économique et conjoncturel genevois entre les mois d'août et octobre ont eu pour conséquences que les recettes fiscales inscrites au budget de l'Etat ont été revues à la baisse, raison pour laquelle une nouvelle estimation du centime communal, ainsi qu'une nouvelle péréquation qui en découle, nous ont été transmises comme je vous l'ai dit vendredi dernier, seulement.

En quoi consiste ces modifications pour notre budget communal ?



L'estimation 2009 rectifiée est dorénavant Fr 26'142'000,- donc une progression de 5.46% contre les 7.2 annoncés lors du premier budget qui vous a été soumis.

Concernant les PP, l'impôt au barème ordinaire est de + 3.30% et pour l'impôt à la source + 20.8%.

Ce qui nous fait apparaître aux charges un montant de Fr 33'788'540,- des revenus de Fr 33'790'122,- l'excédent de revenus devenant presque symbolique avec Fr 1'532.-.

Mesdames et Messieurs, il nous fallait en 2 jours retrancher plus de Fr 400'000,- sur le projet tel que voté par votre commission des Finances.

La solution qui vous est soumise ce soir consiste à reporter la liste des travaux dits « spéciaux » qui vous avait déjà été soumise en annexe, la fameuse rubrique 314.

Le résultat permet donc de rester dans la cible de ce que les nouvelles données de l'Etat nous annoncent.

Au nom du Conseil administratif, je ne peux que vous recommander de souscrire à ce que nous vous proposons et de voter le projet de budget modifié.

Au-delà de ces chiffres qui ne nous disent rien de bon sur l'évolution de nos finances, il semble important de replacer ces chiffres dans le contexte économique dans lequel Genève se trouve actuellement.

L'année dernière, nous recevions l'information suivante du Département du territoire : « Les prévisions de rentrées fiscales budgétées par les communes sont inférieures en moyenne de 4% aux estimations du département des finances (25 millions environ de différence), laissant ainsi une marge de manœuvre appréciable aux communes en prévisions des comptes; cet excédent global de revenus présumés représente environ 65 millions ».

Je ne pense pas que cette année nous puissions recevoir ce genre de remarques à l'issue du vote des budgets communaux dans leur grande majorité.

L'économie genevoise est une belle locomotive, une success story ! Les centres mondiaux de compétence ont développé à Genève une économie qui nous a permis jusqu'alors de vivre bien au-dessus de nos moyens et nous sommes très dépendants de la demande extérieure, et donc la baisse du pouvoir d'achat à l'étranger et le changement du taux de change exercent une forte variation sur cette demande.

Pour exemple on ne peut citer que les secteurs de l'horlogerie, la parfumerie, le marché du luxe, sans parler du négoce international et les banques, bien sûr.

La croissance est très fortement dépendante de la fiscalité.



On l'a vu, l'ampleur de la crise a poussé l'Etat à lancer un plan de sauvetage des banques au milieu du mois d'octobre.

L'indice des prix à la consommation en ce même mois d'octobre est monté à +2.78%.

Quelles seront les perspectives conjoncturelles pour l'année prochaine? Pas besoin d'être devin pour imaginer qu'elles vont fortement se détériorer en raison des retombées de la crise du crédit. L'économie suisse va souffrir du ralentissement des exportations de marchandises aussi bien que des services et les services bancaires subiront les effets de la baisse importante des marchés boursiers.

L'année 2009, sera pour Thônex, celle de toutes les prudences et je ne peux que donner raison à celles et ceux qui ont prédit que la hausse de 7.5% initialement prévue était excessive nous allons recourir à l'emprunt pour financer les investissements prévus, pour autant que nous les votions, un montant de Fr 150'000,- est prévu pour couvrir le coût des intérêts.

Certaines dépenses seront à reporter et nos charges devront être examinées avec la plus grande prudence.

Je ne conclurai pas sans avoir chaleureusement remercié MM. Michel Zeder et Philippe Guex pour les compétences avec lesquelles ils ont mis au point ce budget qui semble correspondre en tous points avec notre politique claire, lucide et sans complaisance.

Suite à ces explications, une présentation Power Point de certains tableaux comparatifs est présentée et commenté par Mme RoCHAT (voir tableaux en annexe 1).

Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 2008 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

- *Le groupe de travail pré-budget, à savoir un Conseiller municipal par parti s'est réuni les 9 & 16 octobre en présence des trois Conseillers administratifs, du Secrétaire général ainsi que du Secrétaire général administratif adjoint. Ces deux séances ont permis aux élus présents de poser toutes les questions sur le budget 2009.*
- *La séance de la commission des Finances qui a eu lieu le mardi 28 octobre 2008 à 18h.30 a permis d'affiner l'analyse du budget avec un document établi par M. Zeder incluant les commentaires sur différents postes du budget qui méritait des explications. Que ce soit dans les charges ou dans les recettes !*

Concernant le montant au budget attribué au quatre "C" il y est demandé une plus grande rigueur quant à son utilisation.



Un montant de Fr 5'000,- a été prévu pour la création d'un site internet pour nos différentes crèches où la population intéressée pourra communiquer avec celles-ci. Dans la discussion, les membres de la commission souhaitent que le Conseil administratif ait une certaine retenue sur les investissements prévus pour 2009 avec une révision de ceux-ci après l'adoption des comptes 2008 au printemps prochain.

- *In fine les points suivants ont été passés au vote des commissaires :*

Nombre de centimes additionnels :

- *Le statu quo des centimes est accepté à l'unanimité.*

Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 à 100% :

- *L'impôt est accepté à l'unanimité moins une abstention.*

Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux :

- *Le montant de Fr 42'000,- est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.*

Indemnités allouées aux Conseillers administratifs:

- *Les indemnités fixées à Fr 195'000,- sont acceptées à l'unanimité.*

Fixation de la taxe professionnelle communale minimale à Fr 30,- :

- *La taxe minimale est acceptée à l'unanimité.*

Budget de fonctionnement :

- *Le budget est accepté à l'unanimité.*

Que soit encore ici remerciée toute l'administration qui a œuvré pour la réalisation de ce budget !

1. *Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-08-24)*

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2009,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif
- Par 25 voix « pour » et 1 « abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2009, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 42'000,- (quarante-deux mille francs).



2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-08-25)

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2009,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2008,
- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2009, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 195'000,- (cent nonante-cinq mille francs).

3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-08-26)

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2008,
- Par 25 voix « pour » et 1 « abstention », soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à Fr 30,-.

Délibération générale :

4. Nombre de centimes additionnels (DA-08-23b)
5. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2008 à 100 (DA-08-23c)
6. Budget de fonctionnement (DA-08-23)
7. Autorisation d'emprunter

La discussion est ouverte :

M. Marcet : comme vous l'avez constaté depuis deux années consécutives nous avons une insuffisance de financement de nos investissements. Cela signifie que nous allons vers un endettement. Tenant compte également de la situation actuelle, il me semble important, pour ne pas dire essentiel que nous ayons désormais une évolution de l'ensemble des investissements prévus pour notre commune ainsi que les financements qui seront nécessaires car l'autofinancement tel que nous l'avons connu à une époque il faut l'oublier.

Cette évolution devrait nous être remise sous une forme quinquennale, soyons clairs ceci n'est pas une exactitude mais une projection qui nous permette de savoir véritablement vers quoi nous allons.

Je vous rappelle que nous avons de gros investissements devant nous, dont les Communaux d'Ambilly. Il ne faut jamais, dans des situations telles que nous les connaissons actuellement où ne nous savons pas ce que demain sera. Nous devons être à même d'agir pour ne pas réagir lorsque « demain » sera trop tard parce que nous n'aurons pas pris les bonnes décisions.

Il faudra également envisager une véritable dissociation entre les investissements essentiels et ceux qui ne le sont pas. Dans bon nombre de groupes financiers et économiques ces décisions ont déjà été prises afin que les décisions que nous devons prendre demain ne nous coûtent pas plus cher.

M. Enrico Castelli, fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts et précise que cette déclaration est antérieure aux informations et aux documents qui nous ont été remis ce soir :

Allons droit au but. Le budget 2009 de la Commune de Thônex nous propose ce soir un léger excédent de recettes ce dont on peut à priori se réjouir, car une année de plus nous projetons, Mesdames et Messieurs, un budget équilibré. Et ce même si la loi nous y contraint. Mais ce budget est certainement trop optimiste. Loin de tomber dans le dramatisme apocalyptique de certains qui se préoccupent de la future absence de Bentley à la rue du Rhône, Genève va affronter, comme ailleurs dans le monde, une dure crise économique qui durera sans doute pendant plusieurs mois, voire années. Il est donc plus que probable que l'augmentation de revenus prévue en 2009 sera moindre. Dans ces conditions, il sera en conséquence difficile de maintenir le fragile équilibre budgétaire qui nous est présenté ce soir.



Quelles solutions ? Augmenter le centime additionnel ? Différer des charges ? Diminuer le montant de certaines charges, voire en supprimer d'autres ? Différer des investissements, tout en sachant que plusieurs d'entre eux sont absolument nécessaires pour la bonne marche de la Commune ou répondent à des exigences légales ? Pour l'instant, notre seule certitude est que nous ne devons absolument pas diminuer le nombre de centimes additionnels. Ce serait un vrai suicide politique et budgétaire. Quant aux solutions évoquées, elles devront être abordées sans tabous à l'aune des comptes 2008 et d'un nécessaire recul à la crise actuelle.

Outre ces considérations d'ordre général, le budget appelle quelques remarques spécifiques.

Premièrement, nous nous réjouissons de l'effort financier consenti dans le domaine de la petite enfance. Crise économique ou pas, l'objectif politique du développement des institutions de la petite enfance est indispensable. Davantage de moyens devront encore être engagés à l'avenir pour la petite enfance mais Thônex est sur la bonne voie dans le domaine.

Deuxièmement, le budget 2009 prévoit une augmentation notable des charges du personnel, l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires et l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice du TAS. Sans nullement remettre en cause l'augmentation des charges du personnel et sans nécessairement contester le bien-fondé des engagements prévus.

Il est essentiel que ces derniers répondent à des besoins précis et justifiés. Dans la perspective de temps plus difficiles sur un plan budgétaire, la prudence doit en effet être de mise sur un poste comme les charges du personnel qui représentent près d'un quart du budget communal.

Par ailleurs, notre groupe s'inquiète de la situation de la caisse de retraite des employés communaux c'est-à-dire la CAP. Au regard des récentes turbulences financières et boursières, quel est l'état financier de cette dernière et saura-t-elle faire face aux futures dépenses ? Merci d'avance pour les réponses qui seront fournies.

Troisièmement, la dénommée cellule Thônex Arts Spectacles, plus couramment appelée TAS, continue à nous interroger fortement.

Quelques chiffres :

- Comptes 2006, déficit du TAS : environ	Fr	160'000,-.
- Comptes 2007, déficit du TAS: environ	Fr	193'000,-.
- Budget 2008, coûts prévus du TAS: environ	Fr	645'000,-.
- Budget 2009, coûts prévus du TAS: environ	Fr	650'000,-.

Ajoutés aux Fr 1'270'000,- pour la rénovation extérieure de la salle des fêtes, les aménagements intérieurs et l'équipement son et lumière, les coûts directs et indirects de Thônex Arts Spectacles donnent le vertige. Dans le cas, quasi certain, de difficultés budgétaires dans le futur et face aux lourds investissements, le plus souvent nécessaires, qui attendent notre commune, des priorités devront être fixées. A ce titre, on devrait peut-être se demander si le TAS doit continuer à faire partie de ces priorités. Ou, en tous cas, s'il ne conviendrait pas de lui fixer un plafond de dépenses à ne pas dépasser. Quoi qu'il en soit, espérons, à l'instar de M. Decrey dans le Chênois du mois d'octobre, que « le pari est en passe d'être gagné ». A ce titre, nous attendons les comptes 2008 avec impatience. Car s'il s'avérait que 2008 est à nouveau largement déficitaire, il ne s'agira plus d'espérer que les choses aillent mieux mais de prendre des décisions.

Finalement, que soit remerciée ici l'administration communale, en particulier MM. Guex et Zeder, le Conseil administratif ainsi que le Président de la commission des Finances pour le travail accompli et les nombreuses explications données.



Le groupe socialistes-verts votera le budget 2009.

M. Castelli : je suis bien conscient des dernières modifications apportées au budget : il fallait intervenir nous n'avions pas beaucoup de choix. Sur le plan de la procédure n'aurait-il pas fallu consulter la commission des Finances afin d'être sûrs qu'il fallait intervenir sur les travaux spéciaux ?

- Mme Rochat : les nouvelles estimations fiscales nous sont parvenues seulement vendredi dernier. Cela ne nous laissait aucune marge de manœuvre. D'autre part, selon les renseignements que nous avons obtenus du Département du Territoire, certaines communes ont déjà voté le budget 2009 sans avoir connaissance de ces nouvelles données. Ces budgets seront tout de même acceptés.

En 24 heures la solution la plus transparente et la plus visible était de réduire cette rubrique 314. Vous avez tout de même la possibilité, à l'instar des autres communes, de voter le budget tel que présenté et accepté par la commission des Finances.

- M. Decrey : je m'élève en faux contre ce qui a été dit par M. Castelli au sujet du TAS. M. Zeder a tout expliqué en séance de pré-budget ainsi qu'à la commission des Finances. Le système de présentation a été modifié afin de rendre cette rubrique plus compréhensible.

Lorsque l'on annonce Fr 650'000,- de déficit, c'est faux. Car il faut déduire de ce montant les recettes des entrées ainsi que l'apport des sponsors. Je peux vous dire que la situation 2008 sera certainement très favorable et je pense que nous n'aurons pas besoin de puiser dans le fonds de réserve.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Tout d'abord, le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Conseil administratif ainsi que le secrétaire général M. Philippe Guex et le secrétaire général adjoint M. Michel Zeder pour l'excellent travail accompli. Les explications fournies en séance de pré-budget ainsi qu'en commission des Finances ont été claires, concises, expliquant avec des termes simples un sujet pouvant être parfois ardu.

Notre groupe relèvera les points suivants:

Malgré la situation morose de l'économie mondiale (la Suisse et tout particulièrement Genève, en tant qu'importante place financière ne dérogeant pas à cette règle) notre budget communal présente un excédent de Fr 1'582,- pour 2009 tout en maintenant le centime additionnel à 44, laissant Thônex dans une position acceptable en matière d'« attraction fiscale ».

Nous relevons également que nos autorités communales ont eu la bonne idée de ne pas freiner la politique d'investissements en hausse de 17.50%. En effet, en période de crise, l'investissement des collectivités publiques est un facteur important de la bonne marche de l'économie. L'Etat a d'ailleurs annoncé une augmentation du volume des investissements, déjà important, afin de mener une politique dite « anticyclique ». Certes, nous devons recourir à l'emprunt pour financer ces investissements, mais ces derniers devraient pouvoir réduire de manière significative certains postes à charge du budget de fonctionnement.



Il nous est malheureusement impossible de dire quel sera précisément l'impact de l'effondrement du système boursier mondial sur nos finances communales pour 2009. L'Etat, pas plus tard que la semaine passée et, après avoir annoncé un déficit probable de 47 millions, est finalement revenu sur ses propos par l'intermédiaire du chef du département des finances David Hiler, pour dire que la situation ne serait peut-être pas si catastrophique que cela. On peut comprendre d'ailleurs facilement son incapacité à avoir une situation précise des finances cantonales quand on sait que certains contribuables n'ont pas été taxés depuis plus de 3 ans. Pour notre commune, il sied de rappeler que le taux de la part privilégiée sera en augmentation en 2009 de 4 points, ce facteur ayant bien entendu été pris en compte dans le budget que nous devons voter ce soir, ce qui permettra de contrebalancer partiellement la baisse globale des rentrées fiscales.

Nous devons rester toutefois vigilants lorsque nous devons nous prononcer sur le budget 2010. En effet, nous aurons alors un recul intéressant, les comptes 2008 ayant été bouclés, qui nous donnera un premier élément de réponse à propos de nos interrogations actuelles.

Il est à noter que dès 2010, le splitting devrait être introduit pour les couples mariés, qu'en 2011 le bouclier fiscal fera probablement son apparition pour les plus hauts revenus et que le nouveau système de péréquation sera également opérationnel. Autant d'éléments qui affecteront nos rentrées fiscales sur les personnes physiques, qui représentent tout de même 86% de nos recettes communales (état budget 2009).

En ce qui concerne nos dépenses, il apparaît que la plupart des postes présentent des charges incompressibles et que certains efforts ont été consentis aux endroits où il était possible d'en faire. Nous ne saurions qu'encourager nos autorités communales à poursuivre dans cette voie. Nous relèverons également avec satisfaction l'introduction de la répartition dans le temps de certaines charges cycliques telles que celles inhérentes à la fête nationale organisée à tour de rôle avec les deux autres communes des Trois Chêne, ce qui nous permettra d'éviter des fluctuations trop importantes de notre budget dans les années à venir.

En résumé, si 2009 devrait être relativement épargné en ces temps de marasme économique, une réflexion à court et moyen termes doit être menée afin de se doter de lignes de conduite cohérentes pour les années à venir. Nous devons tout faire pour éviter de tomber dans le piège de la solution de facilité qui consisterait à augmenter le centime additionnel afin d'équilibrer un budget trop « gourmand ».

Le groupe démocrate-chrétien suivra la décision de la commission des Finances et donnera un avis favorable au budget 2009 corrigé et présenté par nos autorités communales.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Je tiens à remercier notre Conseil administratif, et en particulier Mme Isabel RoCHAT, ministre des Finances, ainsi que MM. Philippe GuEX et Michel ZEDER, secrétaire général et secrétaire général adjoint, pour la clarté des documents et des explications fournies à l'occasion de l'établissement de ce budget.

Le groupe libéral, soucieux de l'équilibre des finances communales, a examiné ce budget à la lumière de la situation économique morose qui prévaut depuis quelques mois et durera encore une année pour le moins.



La crise boursière a provoqué des pertes sensibles pour les épargnants, les collaborateurs de banque, dont les bonus chuteront en 2009 et pour les banques. De ce fait, la propension à dépenser a depuis quelques mois fortement baissé – il suffit de voir les magasins vides en ville – et les industries doivent restructurer. Ainsi, les effets négatifs se feront déjà sentir à fin 2008. Pour l'Etat de Genève, on s'attend à une diminution non négligeable des recettes fiscales. La fourchette varie selon les sources de Fr 77 à Fr 500 millions.

Nous avons dit que nous estimions que les prévisions du Département des Finances, tablant sur une hausse de 7,5% des recettes fiscales, était par trop optimistes. Les faits nous ont malheureusement donné raison !

La commission des Finances avait néanmoins voté ce budget à l'unanimité, conforté par l'engagement du Conseil administratif de différer toutes dépenses, de fonctionnement et d'investissement, non indispensables, jusqu'à la remise des comptes au 31.12.2008.

Déjà, lors du Conseil municipal du 13 mai 2008, relatif aux comptes au 31.12.2007, les libéraux avaient encouragé nos autorités à continuer à faire preuve de prudence, voire à différer certaines dépenses non indispensables, vu que les recettes fiscales prévues pour 2008 étaient à remettre en cause.

Dans ce contexte, le groupe libéral salue ce budget corrigé à la baisse et le votera, tout en précisant d'emblée qu'une augmentation du taux du centime additionnel pour compenser un éventuel déficit futur est d'ores et déjà exclue.

M. Knörr fait la déclaration suivante pour le groupe UDC et précise qu'une partie du texte est également antérieure au budget présenté ce soir :

Dire que l'année 2009 sera pleine de défis est un doux euphémisme. En effet, en face de nous se dessine un gigantesque maelstrom. Il nous faut donc être particulièrement circonspect et surveiller nos dépenses.

Certes, avouons-le ce budget ne correspond pas entièrement nos aspirations. Quelques dépenses nous froissent.

Cependant, il est le fruit d'un excellent travail mené par notre administration chapeauté avec compétence par notre Conseil administratif et nous tenons à les remercier.

A sa lecture que pouvons-nous constater ? Nous sommes confrontés à deux types de dépenses, que j'appellerai, les incompressibles et les modulables.

Parmi les incompressibles, il y a celles que nous devons à nos citoyens ainsi qu'à nos collaborateurs. Elles sont indispensables à l'efficacité de nos infrastructures et garantissent le maintien, dans notre commune, d'une bonne qualité de vie.

Malheureusement, dans cette catégorie se retrouve aussi cette kyrielle de dépenses imposées par la cigale cantonale, dont l'appétit n'a plus rien de commun avec le sympathie insecte de la fable mais s'apparente plus à la voracité d'un nuage de crickets.

Dans les dépenses modulables et je mets des guillemets, nous plaçons toutes celles que nous pourrions sabrer. Elles concernent principalement la sécurité, le social et la culture.

Lequel des ces piliers faudrait-il abattre pour soutenir les deux autres ? Aucun, puisque chacun a son importance dans la cohésion sociale d'une collectivité.



Force est donc de constater que notre futur budget tient compte de tous ces paramètres. Si nous ne l'applaudissons pas des deux mains nous soutenons ce budget que nous voterons tout en restant très vigilants sur les dépenses.

M. Marcet : j'aimerais revenir sur une déclaration qui parle de favoriser les investissements en période déficitaire. Je dis oui, mais il faut être conscient que le système acyclique vaut lorsque l'on a engrangé lors de périodes favorables. Or, même en période normale nous sommes en insuffisance de financement, 18 millions cette année et 20 prévus pour l'an prochain.

Dans la situation économique dans laquelle nous nous trouvons et dont nous ne savons pas quand elle reviendra à la normale, nous devons mettre des éléments en place qui nous permettent de gérer l'essentiel et d'oublier le superflu. Faute de quoi nous devrons prendre, demain, des mesures drastiques soit en augmentant le centime additionnel ou réduire fortement les dépenses.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, Messieurs,

En préambule les radicaux tiennent à remercier l'administration communale pour la teneur et la présentation très complète des documents fournis. C'est toujours avec patience voire mansuétude que M. Zeder répond aux nombreuses questions que nous avons tous. Car nous devons bien l'avouer, les comptes de la commune sont compliqués et s'y replonger deux fois l'an nécessite une certaine gymnastique intellectuelle.

C'est avec ce soutien et sur la base des informations données que le groupe radical votera ce budget avec un bémol.

Lors du budget 2008, il était justement relevé que « quelques indicateurs économiques montraient déjà des signes d'essoufflement, qui pourraient augurer que la croissance marquerait un rythme moins soutenu ». Cette constatation sur le budget 2008 ne s'était guère reflétée dans les décisions de ce Conseil puisque nous avons alors engagé 4 personnes supplémentaires.

Il existe toujours des raisons valables pour de nouveaux emplois. Les 4 emplois supplémentaires de 2008 seront complétés avec 2,4 emplois supplémentaires en 2009, soit une croissance de 12%.

L'évolution démographique de la commune n'était que de 9,5%. Il est donc intéressant de voir que notre administration grandit plus vite que la population de la commune. Et cette situation ne reflète malheureusement pas un message politique clair. Puisque cet écrémage sert tous les services de la commune.

Un collègue libéral le relevait en commission, les conséquences sur le long terme de ces emplois de la Mairie seront importantes sur la masse salariale. Et comme la masse salariale communale ne s'ajuste pas aussi facilement, il est indispensable de modérer nos appétits budgétaires pour 2010. Les Radicaux y tiennent beaucoup.

La solution ne viendra donc pas d'une hausse du centime additionnel mais d'une baisse au mieux ou en tout cas d'un statut quo des dépenses l'année prochaine. Madame Rochat, Conseillère administrative en charge des Finances, soulignait son souhait de revoir l'organisation administrative de la commune dans le cadre de la nouvelle mairie. Ceci est une excellente nouvelle que nous soutiendrons.



Nous souhaitons cependant voir ce sujet dans l'agenda très chargé de notre Conseil administratif déjà en 2009 et non pas uniquement quand la nouvelle Mairie sera construite.

Finalement le corollaire de ce renforcement du personnel municipal, c'est la volonté affichée du Conseil administratif de privilégier une préparation des dossiers en interne. Ce choix est judicieux. Mais il implique que les frais de mandataires, les frais d'étude et autres dépenses à des consultants diminuent. Ceci est une demande claire des Radicaux pour les comptes 2009 qui résulteront de notre soutien à ce budget présenté ce soir.

Plus de personnel aujourd'hui pour moins de mandataires demain.

Concernant les recettes, y compris les ajustements donnés ce soir, la crise survenue ces derniers mois est aujourd'hui un exercice difficile à quantifier dans la préparation des recettes budgétaires et les nouvelles de ce soir nous le confirment.

Nous entrons dans une période de ralentissement économique, même espérer des recettes sur les revenus et sur la fortune de Fr 26 mios (inclus les Fr 400'000,- déduits) pour 2009 nous laisse dubitatifs. Pour rappel dans les comptes de 2007 nous étions en plein boom et nous ne récoltions que 22 mios d'impôts effectifs.

Comme déjà mentionné, nous avons environ une balance nette de 9% d'habitants supplémentaires, ce qui explique difficilement 4mios de revenus supplémentaires.

A moins que Schumacher se soit installé sur les Communaux, cette projection nous paraît encore très optimiste.

Le choix de supprimer Fr 414'000,- de travaux spéciaux est compréhensible mais reste le fruit d'une réflexion de « dernière ligne droite ». On ne peut que déplorer de voir les écoles ainsi affectées, surtout si on lie cette proposition avec le projet du CCCC et du déboire que nous avons connu cette année lors de cette exposition et relatée par la presse. Les Fr 50'000,- alloués à ce projet nécessiteraient un meilleur contrôle pour l'année prochaine voire même une redéfinition de notre engagement en 2010.

Le groupe radical soutiendra le budget de cette année mais propose l'amendement suivant :

- De remettre le montant des travaux prévus dans les écoles pour un montant de Fr 214'000,- dans la rubrique 314 (travaux spéciaux).
- Mme Rochat : par exemple on prévoit le remplacement des parkings à vélos de l'école du Pont-Bochet, ce qui répondrait mieux aux demandes des élèves et des enseignants. Il y a tout de même un parking déjà existant mais pas forcément au bon endroit.

Quant à la mise en place de panneaux « kork » et la vitrification des parquets, le service technique nous fait savoir que cela peut attendre.

Les travaux prévus à l'école Jeandin n'ont pas un caractère d'urgence pour la bonne marche de l'école.

- M. Decrey : si une urgence devait se présenter, le Conseil administratif demandera un crédit spécifique au Conseil municipal pour réaliser ces travaux.



M. Uehlinger : en suivant la proposition du parti radical, le budget basculerait dans les chiffres rouges et la procédure d'adoption est plus compliquée qu'avec un budget légèrement excédentaire. N'est-il pas plus sage de garder le statut quo, d'attendre les comptes 2008 et de revenir éventuellement en 2009 avec des crédits complémentaires pour des travaux qui deviendraient indispensables ?

M. Kilcher : nous retirons cet amendement, mais je trouve dommage que nous soyons dans une situation dans laquelle on se retrouve en séance plénière à devoir supprimer Fr 400'000,- dans une rubrique alors que d'autres rubriques de notre budget sont passées entre les gouttes. Nous aurions peut-être pu trouver des économies ailleurs.

M. Knörr : évidemment la situation que nous vivons ce soir n'est pas très agréable. S'il y a une incompétence à chercher quelque part, ce n'est pas chez nous mais au niveau des autorités cantonales.

M. Dupraz : je désire faire quelques remarques personnelles et d'ordre générales. Thônex n'est pas la première commune où je constate que l'exécutif a envie de grandir, ceci qu'il soit de gauche ou de droite on retrouve ce phénomène partout.

Le rôle d'un Conseil municipal est de modérer cet appétit et de contrôler cette sorte de boulimie. Le budget 2009, dans sa première mouture et dans sa deuxième, un peu amoindrie qui vient au dernier moment, reflète extraordinairement bien cette boulimie des exécutifs à vouloir grandir toujours.

Pour ceux qui lisent les journaux, nous savons depuis deux mois qu'il y a quelque chose qui se passe sur notre planète et qui aura aussi des conséquences sur notre commune.

Je trouve, malgré cette correction de dernière minute que je salue quand même, que ce budget reste très optimiste et il y aurait plusieurs raisons pour le faire maigrir un peu plus. Lorsque l'on engage du personnel ce n'est pas une charge que l'on ne retrouve qu'en 2009 : cela sera la même chose pour les années futures et je n'ai pu lire nulle part la justification de ces engagements.

Au passage, il y a également quelque chose qui me reste en travers de la gorge. Vous le savez depuis longtemps, lorsque l'on subventionne une entreprise à hauteur de Fr 200'000,- sans compter les autres avantages et les employés que l'on met à disposition je trouve qu'il s'agit de quelque chose d'ahurissant qui ne devrait pas avoir sa place dans une politique communale. Vous avez compris que je parle de la « vache sacrée » du Conseil administratif que je ne nommerai pas.

Comme l'a dit M. Marcet, il faudra également être attentifs à nos investissements futurs qui auront également des répercussions dans les budgets à venir.



- Mme Rochat : je veux bien que l'on soit boulimique mais il y a une maxime qu'il faut appliquer : « croître ou mourir ». Notre rôle est d'éviter que notre commune meure. Il y a plusieurs façons de mourir, soit d'être écrasé par des dettes comme M. Marcet l'a indiqué et la politique anticyclique qu'a mentionnée M. Arpidone.

Lorsque l'on nous parle d'optimisme, je relèverai également l'incompétence de l'administration fiscale cantonale qui n'est pas capable de nous fournir des prévisions correctes. Les taxations qui sont maintenant fiables dates de 2004, on croit rêver et nous avons dû dans le cadre de la réforme de la péréquation financière nous baser sur les chiffres de 2005.

En 1995 déjà, on dénonçait les trop fortes charges que l'on dépensait pour l'administration de la commune. J'ai bien entendu M. Kilcher lorsqu'il vous dit que les charges sociales prennent l'ascenseur, il faut juste savoir d'où nous sommes partis en prenant nos fonctions en 2003.

Nous nous sommes rendus compte qu'il y a avait un déficit de personnel relativement important. J'ai par ailleurs dit à la commission des Finances qu'il y avait éventuellement une meilleure allocation des ressources à étudier. On ne peut pas fermer « tous les robinets ». Nous pouvons nous comparer à une PME de 70 employés qui ne peut pas attendre que la crise se passe. Les salaires représentent 26% de charges incompressibles et si nous devons parler d'un tel sujet il faut le faire en groupe de travail pré-budget ou en commission des Finances. Il est temps de faire la distinction entre les débats en commissions et ceux en plénière.

- M. Decrey : nous devons répondre aux besoins grandissant de la population et ceci nécessite l'engagement de personnel supplémentaire. L'objectif du Conseil administratif est également de diminuer des travaux confiés à des tiers mais nous sommes également attentifs à répondre à de réels besoins et ne pas engager de personnel supplémentaire si cela ne s'avère pas nécessaire.

M. Kilcher : le parti radical a également ses priorités, dont notamment les écoles et cela nous fait particulièrement mal de voir Fr 200'000,- enlever de la rubrique « entretien » mais il y a d'autres domaines où nous aurions un grand plaisir de sabrer quelques milliers de francs.

M. Stark : le budget est d'abord un budget financier avec une stratégie politique. Il est regrettable que certaines personnes qui interviennent autour de cette table ne se renseignent pas auprès de leurs collègues de parti avant d'intervenir.

Lors des séances de pré-budget et celle des Finances il a clairement été expliqué que certains transferts de charges nous sont imposés. Ceci n'a même pas été évoqué ce soir.



M. Castelli : le travail tant aux séances de pré-budget qu'à la commission des Finances a été très constructif mais des interrogations peuvent encore subsister même si les commissaires délégués aux Finances ont fait correctement leur travail.

M. Roth : nous avons entendu plein de bonnes choses, il y a plusieurs pistes qui sont évoquées, différer des investissements par exemple mais demain ou après-demain ces besoins deviendront urgents et nous allons faire exploser nos dépenses à moyen terme. L'engagement de personnel supplémentaire peut se justifier mais cela grève le budget de fonctionnement et ceci au détriment des investissements. Je pense que ce soir on peut saluer le Conseil administratif d'avoir retranché ces Fr 400'000,- car la situation l'exige et lorsque nous aurons pris connaissance des recettes 2008, le Conseil administratif pourra décider s'il nous représente ces travaux spéciaux. Il faut aussi garder à l'esprit que la situation peut empirer, il serait bien de réfléchir sur la stratégie que l'on appliquera. Pour ma part, je suis prêt à voter le budget tel que présenté.

M. Marcet : le Conseil administratif devait prendre une décision, il l'a prise. Nous avons posé des questions pour savoir si cela était essentiel ou non, il a répondu, j'ai pris acte et je suis d'accord. Passons au vote.

La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2008,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 33'788'540,- aux charges et de Fr 33'790'122,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 1'582,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 27'176'800,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 27'176'800,-,
- Attendu que les investissements nets de Fr 27'176'800,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 6'634'964,- plus l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 1'582,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 20'540'254,-,



- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

- Par 26 voix « pour » soit à l'unanimité,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr 33'788'540,- aux charges et de Fr 33'790'122,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 1'582,-,

- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 44 centimes.

- Par 25 voix « pour » et 1 « abstention », soit à la majorité,

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.

- Par 26 voix « pour » soit à l'unanimité,

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2009 si nécessaire et jusqu'à concurrence de Fr 20'540'254,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2009 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

6. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2009. Discussion. Vote. (DA-08-27).

M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif : la répartition ayant été faite par les différents partis politiques le Conseil administratif n'a pas de commentaire à faire, sinon vous encouragez à voter cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,



- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2009 qui se présente comme suit : (voir annexe).
7. Demande d'un crédit de Fr 760'888,- en vue des travaux d'assainissement de la piscine Marcelly. Discussion. Vote. (DA-08-28).

M. Philippe Decrey, vice-président du Conseil administratif en remplacement de M. Claude Détruche Conseiller administratif délégué aux Travaux donne des précisions sur ce point : je n'ai pas assisté à toutes les séances concernant cet objet, je me permettrai donc, en cas de questions techniques, de me tourner vers M. François Fortuna.

Un projet de rénovation avait été présenté pour un montant très important et avait été retiré par le Conseil administratif. Après discussion avec les architectes, le Conseil administratif a décidé de mettre sur pied un concept minimal que nous avons présenté à la commission des Travaux afin de connaître si l'option prise par le Conseil administratif était la bonne et si elle pouvait rassembler l'ensemble du Conseil municipal.

Vu le planning des travaux de l'école Marcelly et également celui de la piscine et au vu du préavis favorable émis par la commission des Travaux, le Conseil administratif a décidé de vous présenter ce crédit ce soir. Il serait important que celui-ci soit voté afin de limiter au maximum les inconvénients que doit subir le tenancier du restaurant avec des coupures d'eau et d'électricité.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 octobre 2008 :

Rapport de la Commission Travaux & bâtiments - Séance du 14 octobre 2008 La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 14 octobre 2008 en présence de MM. Claude Détruche, maire, Philippe Decrey, conseiller administratif, François Fortuna, secrétaire général adjoint technique, M. Jacques Schär, bureau d'architectes J. Schär & C. Sjöstedt, M. Heinrichs, bureau Grand Plaplan & Associés Architectes SA et M. Humbert, bureau Raymond E. Moser SA, ingénieurs CVS. Mme Ch. Sjöstedt est excusée.

Sous point 1) de l'ordre du jour, à savoir le descriptif des travaux prévus à la piscine de Marcelly-Tronchet dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire, M. J. Schär nous présente le projet redimensionné, la réhabilitation complète nous ayant été exposée le 12 juin 2008.

Le présent descriptif se limite au traitement d'eau des bassins (Fr 332'582,-) et aux installations de chauffage et ventilation (Fr 428'306,-), soit au total Fr 760'888,-.



Le traitement d'eau des bassins comprend notamment les travaux suivants:

- Travaux préparatoires	Fr 50'000,-
- Changement système de filtration piscine extérieure	Fr 101'150,-
- Installation de systèmes de correction des Ph et chlore (Piscines intérieure, extérieure et pataugeoire y c. tuyauterie)	Fr 55'763,-
- Détartrage	Fr 20'175,-
- Divers et imprévus	Fr 11'350,-
- Honoraires (Moser : 53'044,-, J. Schär : 41'100,-)	Fr 94'144,-
Total Traitement d'eau	Fr 332'582,-

La rénovation des installations de chauffage/ventilation de la piscine ne comprend pas le chauffage central, ni la ventilation des locaux (restaurant, bureaux etc.) et devrait permettre une économie d'énergie de l'ordre de 50%. Les travaux prévus sont :

- Démontage	Fr 11'300,-
- Distribution de chaleur « ventilation »	Fr 20'100,-
- Ventilation piscine	Fr 263'000,-
- Installations électriques	Fr 26'900,-
- Divers et imprévus	Fr 11'350,-
- Honoraires (CVS : 54'556,-, J. Schär : 41'100,-)	Fr 95'656,-
Total Chauffage/ventilation	Fr 428'306,-

Les commissaires ont eu l'occasion de poser toutes les questions aux spécialistes. Après leur départ, un débat nourri s'est engagé, à la suite duquel les deux objets ont été soumis au vote séparément et acceptés à l'unanimité, bien que certains risques au niveau de la tuyauterie subsistent.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 26 août 2008 est accepté, après trois modifications demandées par M. Guy Loutan, par 7 oui et 2 abstentions.

Sous point 3) Divers, M. Stark évoque le problème du stationnement à proximité de la salle des fêtes, sachant que des places ont été attribuées à de nouveaux locataires, et estime que les places doivent être laissées à disposition du restaurant. M. Détruche répond que la mairie en a pris bonne note et qu'une réattribution à l'arrière de la salle peut être envisagée.

Un commissaire a suggéré de visiter la piscine de Marcellin-Tronchet à l'occasion.

M. Loutan demande des nouvelles concernant les « grilles » et souhaite que, lors de l'établissement des procès-verbaux, une nouvelle page soit entamée lors de chaque changement de sujet. La demande est enregistrée.

Pour terminer, M. Détruche signale qu'une commission des Travaux & Bâtiments devra se tenir fin novembre pour la présentation du devis général concernant les travaux de la mairie.

La séance a été levée à 20h.15

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
- La discussion immédiate est acceptée par 25 voix « pour » et 1 voix « contre ».



La discussion est ouverte :

M. Frossard fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral acceptera ce crédit de Fr 760'888,- en vue des travaux liés à l'assainissement de la piscine de Marcelly.

Il émet cependant une réserve quant au résultat escompté, mais surtout, le groupe libéral souhaiterait qu'à l'avenir nous puissions bénéficier d'information, voire d'un tableau du degré de vétusté de l'ensemble des bâtiments communaux.

Cela nous permettrait certainement à l'avenir d'éviter de réagir dans l'urgence comme cela semble devenir courant dans le dicastère du patrimoine immobilier communal.

Merci

M. Loutan : nous allons accepter ce crédit. Comme nous l'avons déjà demandé en commission il serait bien, lorsqu'il y a de gros travaux, que l'on ait l'avis d'un autre mandataire. Une mise en concurrence serait souhaitable au niveau économique.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient de réaliser des travaux d'assainissement à la piscine de Marcelly,
- Vu le rapport établi par le bureau d'architectes J. Schär, C. Sjöstedt & Consorts le 6 octobre 2008,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 14 octobre 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour » et 1 « abstention », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 760'888,- en vue des travaux d'assainissement de la piscine de Marcelly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 760'888,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2029.



8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 80'000,- en vue de la réédition du livre sur l'histoire de Thônex. Discussion. Vote. (DA-08-29).

Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative déléguée aux Finances : l'exposé des motifs est très clair, ce livre mérite un rafraichissement car en plus de 20 ans il y a eu une évolution dans notre commune. Le Conseil administratif tient à préciser qu'il ne s'agit pas uniquement d'un objet de promotion mais d'un ouvrage historique qui retrace diverses étapes et souvenirs de notre commune. Cela fait partie du patrimoine thônésien.

M. Decrey : nous avons la chance d'avoir M. Jean-Pierre Chenu, qui était à l'origine de la première édition de ce livre. Il connaît très bien l'histoire de notre commune et possède également un grand nombre de photos.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Thurre : fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Le groupe Socialiste-Verts a pris acte de la demande d'un crédit supplémentaire de Fr 80'000,- pour la réédition du livre sur l'histoire de Thônex et se réjouit de la perspective d'une édition mise à jour, futur outil de promotion de notre commune, servant également de cadeau dans le cadre de nombreuses manifestations.

La première édition, tirée à 3.000 exemplaires a été écoulee au rythme régulier de 125 ouvrages par année. Compte tenu du fait qu'il en reste 500, on peut estimer, en optimisant, que le stock sera épuisé d'ici 4 ans et, raisonnablement, d'ici 2 ans, ce qui laisse encore un peu de temps.

Sans douter de la compétence des rédacteurs sollicités, les anciens Conseillers administratifs MM. Jean-Pierre Chenu et Roger Schorer, tout comme de l'appui de M. Dominique Zumkeller, nous souhaiterions que le projet de la nouvelle mouture passe en commission de la culture, les commissaires ayant ainsi la possibilité d'en discuter avec les auteurs, voire même de faire des propositions en relation avec le chantier politique en cours et les perspectives d'avenir. Les 3'000 nouveaux exemplaires seront sans doute épuisés bien avant 20 ans cette fois-ci, mais l'investissement est bien sur la durée, et mérite une réflexion concertée, compte tenu du fait que, si le crédit à voter ne représente pas une somme astronomique en soit Fr 80'000,- reste une somme importante pour ce nouveau produit, surtout en regard des nouvelles données fiscales. Renouveau à une nouvelle mouture, c'est aussi renoncer à une certaine visibilité de la commune sinon ...

En conclusion, sans remettre en question ni le montant, ni les auteurs, nous demandons de renvoyer la question de la réédition de cet ouvrage en commission culture pour l'étude et présentation de la nouvelle mouture par les protagonistes concernés.



M. Knörr : je trouve qu'un livre sur l'histoire de la commune est important car ce sont des traces qui restent, qui deviennent des archives, ce qui n'est pas le cas de tout ce qui se trouve sur des supports informatique dont la durée de vie est limité à environ 5 ans.

- M. Decrey : par rapport à la proposition de M. Thurre, je trouve important que l'on vote ce crédit et qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux on fasse venir, en commission de la Culture, les personnes qui mettent à jour cet ouvrage afin qu'ils expliquent leur travail afin que l'on puisse suivre l'évolution.

M. Thurre : suite à la proposition de M. Decrey, je retire la proposition de renvoyer ce point en commission.

M. Loutan : personnellement je voterai le renvoi en commission car je trouve dommage de suivre les auteurs sans qu'ils aient les vœux des élus avant de commencer leurs travaux.

- Mme Rochat : ce soir nous devons donner l'impulsion de vouloir mettre à jour l'histoire de notre commune et ce vote en est le signe.

Mme Jaquet : en les recevant avant qu'ils aient commencé leur travail ils n'auront pas grand-chose à nous dire à part qu'il vont mettre à jour l'histoire de notre commune et qu'ils possèdent de jolies photos. La commission pourrait intervenir sur des propositions de mise en page, table des matières, etc.

Mme Constantin : ce livre va être la continuation du livre existant ce n'est pas un ouvrage que l'on va commencer de A à Z. Laissons commencer les spécialistes dans leurs travaux et nous aurons l'occasion de les auditionner lorsqu'ils auront de la matière à nous soumettre. Le parti démocrate-chrétien votera le crédit demandé ce soir.

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal a voté en date du 17 novembre 1987, un montant de Fr 150'000,- en vue de l'édition d'un livre sur l'histoire de Thônex,
- Attendu que sur les 3.000 exemplaires édités il y a 20 ans, 2.500 ont été écoulés,



- Vu l'évolution de la commune pendant ces dernières années avec la création de nouveaux quartiers tels que celui du Curé-Desclouds, les constructions et les rénovations de plusieurs bâtiments il devient nécessaire de remettre cet ouvrage au goût du jour,
- Vu le devis présenté pour la réalisation de cette réédition en 3.000 exemplaires,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix « pour » et 1 « abstention », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 80'000,- sous la rubrique 05.310 en vue de la réédition du livre sur l'histoire de Thônex.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Arpidone et Saudan du parti démocrate-chrétien ayant comme intitulé : « Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité ». Discussion. Vote. (MM-08-03).

La parole est donnée à M. Arpidone, signataire du projet de motion afin d'en donner lecture :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Que ce soit par son absence, son inefficience, voire son excès, ce sujet anime les débats depuis quelques temps déjà. Qui n'a pas entendu parler autour de lui, de personnes qui n'osent emprunter tel ou tel chemin le soir à cause d'un éclairage déficient, donnant une impression d'insécurité ? De même, nous pouvons tous donner des exemples de lieux où un éclairage trop prononcé attire une population nocturne indésirable, créant des conflits avec la population résidente, comme les places publiques et les environs des écoles où l'éclairage permanent des préaux pourrait être repensé.

De plus, comme l'énumère le rapport de 2005 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'étude de la nécessité de l'éclairage, des mesures techniques de l'orientation et de la disposition des lampes et de la limitation de la durée d'éclairage permettrait des gains écologiques, mais aussi économiques (surtout en fonction de l'augmentation à venir du prix de l'électricité) les plus évidents.

Thônex, avec l'adoption d'une telle motion serait « dans l'air du temps » puisque le Grand Conseil a adopté à l'unanimité des votants lors de sa séance du 30 novembre 2007, le renvoi en commission d'une motion visant l'élaboration d'un « plan lumière cantonal, respectueux de l'environnement ».



Ajoutons à ces faits que le Conseil Municipal a adopté en date du 18 mars 2008, en collaboration avec la Commune de Chêne-Bourg, un « Plan directeur des chemins pour piétons » et un « Schéma directeur du réseau cyclable ». En vertu de ces plans directeurs et, afin de promouvoir une mobilité douce sur la commune, nous demandons à ce que le service technique inventorie les chemins et les lieux publics existants dont l'éclairage est inadapté aux considérations d'ordre sécuritaire et environnemental.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra votre attention et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, de lui réserver un bon accueil en la renvoyant au Conseil Administratif.

Texte de la motion

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

Le sentiment d'insécurité ressenti dans certains lieux de la Commune dû parfois à un éclairage public inadapté;

Le plan directeur des chemins pour piétons adopté en date du 18 mars 2008 par le Conseil Municipal;

La multiplication des demandes individuelles en matière d'éclairage public ;

L'économie d'énergie et financière possible,

invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

A la création d'une étude sur l'éclairage public de la Commune;

A contrôler son efficience, sa compatibilité avec le plan directeur des chemins pour piétons, du réseau cyclable et agenda 21 entre autres ;

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Chers collègues, que voici un projet qui m'illumine le moral et réchauffe le cœur.

Si vite après la distribution en juin du document de l'office fédéral sur la prévention de émissions lumineuses, voici qu'on invite à sa mise en pratique.

- Respect de nos engagements pour le Développement durable,
- Respect de nos économies financières et énergétiques,
- Respect de la différenciation de l'éclairage des routes, rues, places, façades,
- Respect de la santé des dormeurs qui n'auront plus leurs plafonds éclairés quand ils voudront dormir volets ouverts en été,
- Respect des promeneurs du soir qui ne seront plus éblouis grâce à un paysage nocturne plus naturel,
- Respect des oiseaux migrateurs nocturnes qui pourront de nouveau s'orienter aux étoiles,
- Respect des insectes qui échapperont à la friture ou à l'épuisement,
- Enfin respect des arbres qui retrouveront le repos nécessaire à leur chlorophylle et au repos des oiseaux diurnes !...
- Reprenant le tampon des enveloppes communales, je clame « Le respect, ça change tout ! ».

Et tout ceci simplement par une bonne gestion de l'éclairage, plus ici, moins là, mieux partout : pas le ciel, pas les yeux, pas les façades, sauf les bâtiments particuliers quelques heures le soir... !



Et ceci avec amélioration de la sécurité et surtout du confort. Bravo, Merci !

Je vous passe la lecture de l'adresse du site fédéral mais la mets dans le texte de mon intervention pour les lecteurs de procès-verbal.

http://www.bafu.admin.ch/publikationen/index.html?action=show_publ&lang=fr&id_the_ma=19&series=VU&nr_publ=8010 ...

Notre groupe vous invite à poursuivre dans cette mise en pratique de nos fiches Agenda 21 communal à l'occasion de chaque projet, et nous ne pouvons que vous encourager à voter cette motion des deux mains, projet que je cosigne moralement volontiers ce soir.

Comme j'avais préparé une question écrite sur ce thème, je m'abstiens de la présenter ce soir, mais vous en lis seulement le texte que je remets au Conseil administratif dans le cadre de cette motion...

(voir point 12 questions écrites)

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

A la lecture de cette motion, nous apprenons qu'un éclairage trop peu efficace ou au contraire trop efficient attire une population indésirable !

Une frontière ouverte à tous vents, une code pénal laxiste, une société sclérosée par un angélisme béat, un milieu médiatique plus enclin à fustiger la police qu'à stigmatiser les coupables, des policiers englués dans des procédures absurdes perdant plus de temps à justifier chacun de leurs gestes plutôt qu'à protéger nos citoyens. Voilà les vraies raisons qui attirent une population indésirable...

Malheureusement ces problèmes ne se régleront pas à notre niveau. Concentrons-nous alors sur des actes concrets à notre portée.

L'amélioration de notre éclairage public en est un. Le groupe UDC va donc apporter son soutien à cette motion.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote de cette motion :

M o t i o n

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

- Le sentiment d'insécurité ressenti dans certains lieux de la Commune dû parfois à un éclairage public inadapté,
- Le plan directeur des chemins pour piétons adopté en date du 18 mars 2008 par le Conseil Municipal,
- La multiplication des demandes individuelles en matière d'éclairage public,
- L'économie d'énergie et financière possible,
- Par 26 voix « pour », soit à l'unanimité,



le Conseil municipal
i n v i t e
le Conseil administratif

1. A la création d'une étude sur l'éclairage public de la commune.
2. A contrôler son efficience, sa compatibilité avec le plan directeur des chemins pour piétons, du réseau cyclable et Agenda 21 entre autres.

Mme Rochat : après le vote de cette motion j'aimerais exprimer un sentiment très personnel concernant l'insécurité en général. En effet, je m'insurge contre cette mode qui veut que l'on ait un sentiment d'insécurité. Nous sommes ou pas en sécurité et ce n'est pas un éclairage qui va changer les choses.

10. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

11. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey, Conseiller administratif : nous n'avons pas de question.

12. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif donne lecture en remplacement de M. Claude Détruche, Maire, des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 30 septembre 2008 par :

12.1. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, concernant : « les panneaux d'affichage ».

Dans le cadre du nouveau contrat relatif aux conventions d'affichage et d'abribus la Société Générale d'Affichage (SGA) a élaboré une série de proposition pour l'ensemble de la Commune.

Chaque support publicitaire a fait l'objet d'une fiche mentionnant une proposition d'emplacement ainsi que sa taille (dossier élaboré par la SGA).

Le Conseil administratif a validé une série d'emplacements et en a éliminé/déplacé d'autres (critères : emplacement déjà trop chargé, emplacement sensible selon la qualité du site, obstacle visuel etc.).

Un second tour a été effectué par les ASM pour vérifier que les emplacements proposés n'étaient pas en contradiction avec les lois de la circulation (visibilité etc.).



Les panneaux culturels ont été placés sur demande par le Conseil administratif aux endroits jugés stratégiques (écoles, lieux publics etc.).

La pose de ces panneaux a permis en contre-partie le remplacement des abribus par de nouveaux modèles.

12.2. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, concernant : « les amendes d'ordre ».

En préambule, il convient de rappeler la procédure de l'encaissement des amendes d'ordre :

1. En Mairie

L'amende d'ordre apposée par l'ASM est gardée "en attente de paiement" dans le répertoire des amendes à la Mairie. Chaque semaine, le service de sécurité municipal reçoit un listing CCP informatisé des paiements effectués et le traitement dans le répertoire informatique est effectué immédiatement.

Passé le délai légal de 30 jours, les amendes impayées sont transmises au service des contraventions pour suite à donner.

2. Au service des contraventions

Les recherches sont entamées afin d'identifier les détenteurs et conducteurs des voitures immatriculées en Suisse et à l'étranger. Dès identifications, les contraventions sont envoyées. A noter que le produit de l'amende revient à la commune émettrice de la fiche AO et que les frais (Fr 30,-) restent à l'Etat de Genève.

Chaque fin de mois, le service des contraventions envoie deux listings aux communes. Le premier contient la liste de toutes les amendes payées dont le montant est restitué aux communes. Les contraventions peuvent être datées de l'année en cours et/ou des années précédentes. Cela influe sur le montant total des amendes impayées et cela est réactualisé tous les mois.

Un deuxième listing concernant les contraventions découlant des amendes d'ordre annulées par le service adhoc de l'Etat. les motifs d'annulation sont divers tels que : paiement de l'amende d'ordre, plaques à immunité diplomatique, vice de forme, décision du Tribunal de police, prescription, etc. Pour les détails, se référer au tableau ci-annexé établi par le service de sécurité municipale.

Les annulations, de janvier 2003 à septembre 2008, représentent un montant de Fr 12'460,-. On peut constater que le service des contraventions a amélioré ses prestations car les amendes annulées pour "identité du contrevenant pas trouvée" est tombée à zéro depuis janvier 2004 alors que, précédemment, ce motif constituait une importante partie des annulations.

La somme totale des amendes en attente de recouvrement, tant au niveau du service des contraventions que de celui du service communal ASM (dans le délai de 30 jours) correspond à Fr 201'400,-.



- M. Knörr : je suis satisfait des réponses qui m'ont été données en particulier celle relative aux amendes qui sont devenues caduques. Je ne peux que féliciter le travail de mes collègues de Thônex.

En ce qui concerne les panneaux d'affichage j'ai quand même une interrogation en rapport avec le droit de recours du Canton : le Canton a-t-il fait un recours pour l'un ou l'autre des emplacements ?

- M. Decrey : pas à notre connaissance et tous les emplacements ont été présentés à la direction générale de la mobilité.

Puis, il est donné lecture des deux questions suivantes :

12.3. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant : « Bilan énergétique et l'éclairage de nos rues »

Dans le cadre de notre programme énergétique communal, nous serions intéressés à la réponse du Conseil administratif sur le bilan de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique. Ainsi nous pourrions voir quels sont les points sensibles à améliorer progressivement.

12.4. M. Enrico Castelli, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, intitulée : « Agenda 21 : quelle est la situation ? »

Lors de la précédente législature, le Plan d'actions Agenda 21 pour la période 2006-2010 a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal (19 décembre 2006). Depuis, de nombreuses actions ont été menées par le Conseil administratif ou les services de la Commune et des décisions ont été prises par le Conseil municipal qui vont dans le sens, voire qui correspondent aux actions mentionnées dans notre Agenda 21. Par ailleurs, certaines informations ont été données dans le cadre du Conseil municipal ou des commissions sur le suivi des actions de l'Agenda. On ne peut que se réjouir du travail mené dans le sens de l'Agenda 21 jusqu'à présent.

Néanmoins, en relisant attentivement le Plan d'actions Agenda 21, une série de questions peuvent être soulevées sur certaines actions et leur mise en application. Par ailleurs, certains « retours d'informations » n'ont pas été donnés (tout en relevant que personne n'a le don de se souvenir de tout).

Action 1 : mobilité douce

<i>Objectif :</i>	Amélioration de la mobilité et diminution des nuisances liées au transport
<i>Objectif quantitatif :</i>	100 participants à la manifestation slow-up 50 places de 2 roues créées
<i>Action :</i>	Mettre en place un circuit de découverte de la commune à pieds et à vélo, mentionnant également le parcours pédibus. Celui-ci sera inauguré lors d'une manifestation slow-up. Conjointement, créer des places de stationnement 2 roues le long du circuit. Le circuit sera disponible sur Internet et distribué sous format papier avec au verso des informations sur la mobilité douce, le respect des zones 30 km/h, les curiosités locales, etc.
<i>Indicateurs de suivi :</i>	Nombre de participants à la manifestation slow-up Nombre de places de 2 roues créées Nombre de cartes distribuées
<i>Périodicité du suivi :</i>	Annuel

- 1a) Si l'on peut considérer que le circuit de découverte de la commune a été plus ou moins réalisé dans le cadre de la réalisation des excellentes cartes piétons et vélos (avec plusieurs choix de circuits) des Communes de Thônex et de Chêne-Bourg, la manifestation slow-up est-elle encore prévue et si non, pourquoi ?
- 1b) Combien de places de 2 roues ont été créées depuis l'adoption du Plan d'actions Agenda 21 ?
- 1c) Combien de cartes ont été distribuées depuis l'adoption du Plan d'actions Agenda 21 ?

Action 2 : Associations et Agenda 21

<i>Objectif :</i>	Amélioration de la communication, de l'information et de la participation des associations en matière d'Agenda 21
<i>Objectif quantitatif :</i>	500 visites, téléchargements Internet par mois.
<i>Action :</i>	Mettre en place un espace associations / particuliers dans la rubrique Agenda 21 du site Internet de Thônex. Celui-ci comprendra des outils d'évaluation, de communication et d'information, des contacts pratiques permettant aux associations de mettre en place des actions Agenda 21 à leur niveau
<i>Indicateurs de suivi :</i>	Nombre de visites téléchargements du site Internet.
<i>Périodicité du suivi :</i>	6 mois

- 2a) La partie Agenda 21 du site Internet communal est bien réalisée et surtout très bien fournie en direction des enseignants et des écoles de la Commune. En revanche, aucun outil (à l'exception de liens pour informations) n'est véritablement consacré aux associations. Des actions sont-elles prévues pour remédier à cette situation d'ici la fin de la période du Plan d'actions et si oui, lesquelles ?
- 2b) Combien y a-t-il de visites/téléchargements par mois en moyenne sur la partie Agenda 21 du site Internet de la Commune ?



Action 3 : nature et biodiversité

<i>Objectif :</i>	Préservation de la nature et de la biodiversité
<i>Objectif quantitatif :</i>	Augmenter le nombre d'espèces d'arbres recensées Augmenter le nombre de m2 de haies/prairies naturelles
<i>Action :</i>	Etablir un inventaire des arbres et, dans un second temps, des haies et prairies naturelles de la commune. Informer parallèlement les habitants sur une gestion écologique de leur jardin
<i>Périodicité du suivi :</i>	Annuel

- 3a) Un inventaire des arbres a été établi. Est-il toujours prévu de faire un inventaire pour les haies et prairies naturelles ?
- 3b) De quelle manière et à quelle fréquence sont informés les habitants possédant un jardin sur une gestion écologique de ce dernier ?

Action 7a : amélioration des liens sociaux et culturels

<i>Objectif :</i>	Amélioration des liens sociaux et culturels, en particulier pour les jeunes
<i>Objectif quantitatif :</i>	Aucun
<i>Action :</i>	Mise à disposition d'un hotspot WIFI (connexion Internet) sur la commune pour les jeunes disposants de portable, par exemple au centre de loisirs
<i>Indicateurs de suivi :</i>	Nombre de connexions, nombre d'abonnements
<i>Périodicité du suivi :</i>	Annuel

- 7aa) Pour ne pas heurter de sensibilités francophiles, est-ce qu'un point d'accès à Internet sans fil a été installée au Centre de Loisirs ? Est-il prévu d'installer d'autres points d'accès sur la Commune ?

Action 7b : amélioration des liens sociaux et culturels

<i>Objectif :</i>	Amélioration des liens sociaux et culturels
<i>Objectif quantitatif :</i>	Aucun
<i>Action :</i>	Organiser des fêtes multiculturelle de quartier (fêtes des voisins)
<i>Indicateurs de suivi :</i>	Nombre de fêtes de quartier et de participants
<i>Périodicité du suivi :</i>	Annuel

- 7ba) Le 21 mars 2007 s'est tenu le 2^{ème} atelier Agenda 21 avec les citoyens thônésiens au Centre de loisirs. La proposition issue de cet atelier était d'organiser une fête (des voisins, de quartier ou autre, cela restait encore à préciser). Le 27 mars 2007, lors d'une Commission de l'Urbanisme et Développement durable, Mme Rochat « s'était fixée de faire suivre la séance d'une manifestation, à organiser cette année encore » (cf. PV de la dite Commission). A ce jour, aucune « fête multiculturelle de quartier (fêtes des voisins) » n'a encore été organisée. Est-il toujours prévu d'organiser une manifestation de ce type d'ici l'échéance du plan d'actions Agenda 21 en 2010 ?



13. Propositions individuelles et questions

13.1. Aménagements de la rue de Genève

M. Marcet : plusieurs personnes m'ont fait part de leur totale insatisfaction au sujet de ces aménagements. La commune a-t-elle été véritablement consultée sur ce sujet ? La direction des TPG s'est également posé des questions car ces aménagements consistaient simplement à refaire la voie centrale et qu'il n'était nullement question d'envisager quoi que ce soit d'autre. Nous sommes de plus dans l'attente du PACA et des Communaux d'Ambilly, où je rappelle que M. Decrey avait signalé que la DGM (direction générale de la mobilité) voulait faire venir toute la circulation de Mon-Idée sur Thônex plutôt que sur la commune de Vandoeuvres. Avec les aménagements qui ont été réalisés cela nous promet de jolis problèmes en perspective.

- M. Decrey : nous avons été convoqués par la direction des travaux qui nous a présenté le plan, notamment le rassemblement des arrêts de tram. Nous n'avons pas été consultés au sujet de l'aménagement routier. Nous n'avons pu nous exprimer que sur un souci que nous avons avec la commune de Chêne-Bourg au sujet de la montée de l'avenue de Thônex avec la possibilité de tourner à gauche.

Le Conseil administratif a mandaté un ingénieur pour étudier si la possibilité qu'un giratoire au carrefour François-Jacquier et à l'avenue Adrien-Jeandin pourraient être envisageables comme celui que l'on trouve sur la commune de Chêne-Bourg. Car nous nous sommes rendus compte que lorsqu'il n'y avait plus de feux de signalisation en fonction la circulation était plus fluide.

Un avant-projet sera présenté à la commission de la Circulation, mais il faut rappeler que nous sommes sur le domaine public cantonal.

M. Uehlinger : je soutiens M. Decrey pour les améliorations que l'on pourrait apporter au croisement de l'avenue Adrien-Jeandin – rue de Genève. Mais en premier lieu il faudrait que les ingénieurs de la circulation aient réglé les phases de feux car quatre véhicules qui passent au vert aux alentours de 18h. cela engendre des bouchons qui vont presque jusqu'à la Mairie.

13.2. Wifi

M. Marcet : je rappelle qu'il s'agit d'une volonté actuelle et on voit régulièrement sur « Léman Bleu » moult informations sur cette technologie. Il y a actuellement en France un retour en arrière très drastique à ce sujet. En Angleterre il y a eu des études très importantes qui ont montré véritablement les problèmes importants avec le Wifi. Allons-nous faire une étude allant dans le sens de la santé publique ?



M. Castelli : je remercie M. Marcet de sa remarque sur le Wifi. Je partage d'ailleurs votre préoccupation sur la santé publique et à ce titre il ne faut pas oublier les antennes de téléphonie mobile. J'ai uniquement posé la question afin de savoir si une telle installation a été faite au Centre de Loisirs et la réponse pourrait être négative justement pour des raisons de santé publique.

13.3. Pavillon de Fossard

M. Agraniou : je passe quatre fois par jour devant les locaux du SIR et constate que cette société lave fréquemment ses voitures avec des produits chimiques qui sont d'ailleurs stockés à l'extérieur près d'un bâtiment qui accueille des enfants.

- M. Decrey : pour effectuer ce type de lavage voire faire des vidanges des séparateurs ont été installés, selon les directives de l'Etat de Genève.

13.4. Agenda 21

M. Loutan : je rappelle que dans l'action 3, il y avait des fiches sur le recensement des arbres qui étaient aussi prévus pour les privés et je pense qu'il serait intéressant de les mettre sur le site internet afin qu'ils puissent déclarer leurs plantes dans le cadre du recensement.

13.5. Feuilles mortes

M. Loutan : si l'on veut économiser du temps et du bruit il faut se rappeler que les feuilles ne sont pas à souffler sous les haies et qu'au pied d'un arbre on peut les rassembler facilement et elles compostent toutes seules en nourrissant les oiseaux qui trouveront de la nourriture en dessous.

M. Arpidone : il y a peu de temps la décision a été prise de ne plus recycler ces feuilles car malheureusement elles étaient saturées en plomb et sont directement apportées à l'usine des Cheneviers. Plus elles restent sur la voie publique plus elles sont saturées.

13.6. Forum des Associations

M. Loutan : nous n'avons pas de nouvelles concernant une nouvelle organisation de cette manifestation très sympathique. Il y avait une proposition d'associer cette manifestation dans le cadre de la cérémonie pour les nouveaux citoyens et avec une durée plus longue qu'une après-midi.

- M. Decrey : un forum est prévu pour 2009 nous en train de voir les disponibilités de la salle et un groupe de travail sera convoqué pour la mise sur pied de cette manifestation.



13.7. Challenge des Municipalités

M. Loutan : je rappelle que notre commune a pour la quatrième fois consécutive remporté ce Challenge bien que la commune de Chêne-Bougeries n'ait pas été classée et je recommande aux personnes de répondre favorablement à cette invitation fort sympathique.

13.8. Parcours Vita

M. Stark : les panneaux sont en piteux état peut-on renouveler ce matériel ?

- M. Decrey : nous avons une rubrique au budget pour entretenir ce parcours. Il y avait une association qui s'en occupait régulièrement qui a arrêté depuis. Le Conseil administratif prend note de cette remarque et fera le nécessaire pour remettre en état ces installations.

13.9. Restaurant le Nautica

M. Stark : quels sont les accords que la commune a avec le tenancier de ce restaurant suite au chantier de la piscine ?

- M. Decrey : le Conseil administratif en particulier M. Détruche a eu des discussions avec M. Pepe Vito. Des courriers ont été échangés et nous avons l'impression que ce Monsieur ne veut pas comprendre certaines choses. Il sera reçu par le Conseil administratif le 2 décembre prochain.

13.10. Séance des commissions

M. Stark : je rappelle qu'il y a le secret sur les débats de commissions ainsi que sur les votes qui s'y déroulent. Je remercie tout le monde de respecter ceci comme l'a déjà appelé le Conseil administratif.

*

La séance est levée à 23h.

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex

Annexes :

1. Présentation « Power Point » du budget 2009
2. Répartition des Présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote en 2009

Présentation « Power Point » sur le budget 2009

Grandes lignes budgétaires 2009

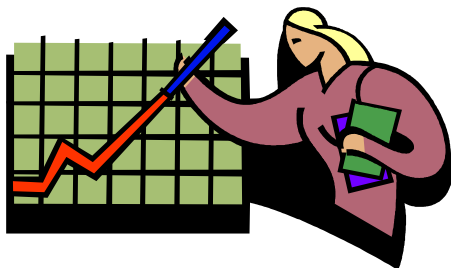
- L'ensemble des travaux spéciaux d'entretien des bâtiments devisé à CHF 414'000,- a été retiré du budget de fonctionnement 2009;
- L'estimation des recettes fiscales a été revu à la baisse conformément aux dernières estimations communiquées par l'AFC (situation à fin octobre 2008);
- Un budget de CHF 150'000,- a été prévu pour couvrir le coût des intérêts débiteurs;

Grandes lignes budgétaires 2009 (suite)

- L'estimation des rentrées fiscales (tous chapitres confondus) est en augmentation de + 3,8 %;
- La participation de la commune à l'assainissement des finances de l'Etat est évaluée à CHF1'125'000,-;
- Le budget 2009 est équilibré et présente un modeste excédent de revenus de CHF 1'582,-.

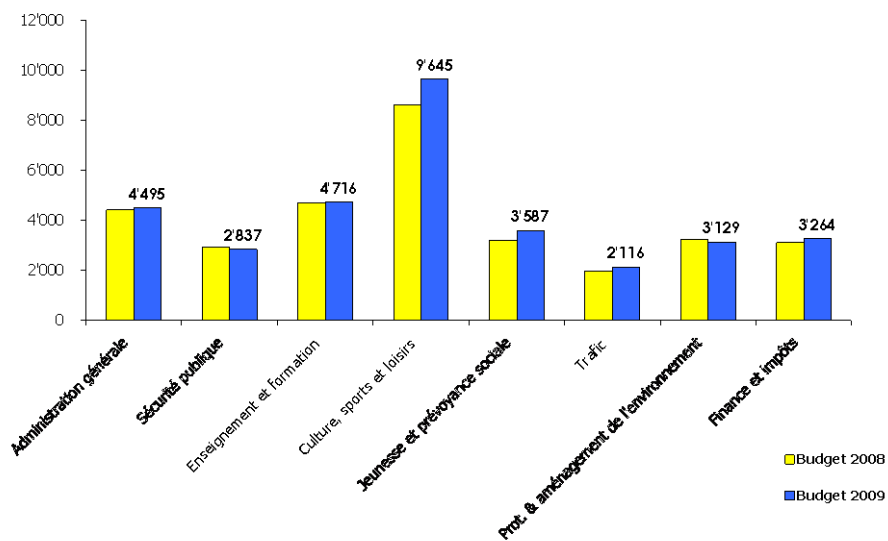
Présentation « Power Point » sur le budget 2009

BUDGET 2009



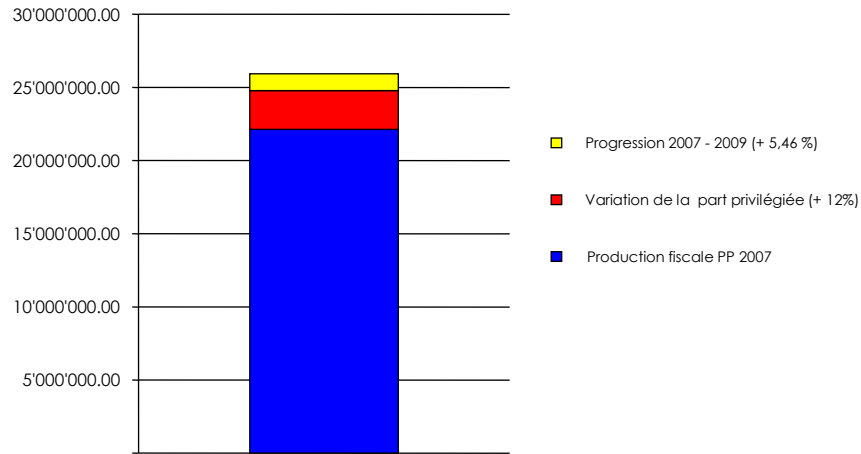
- Principales progressions budgétaires

Répartition fonctionnelle du budget de fonctionnement 2009

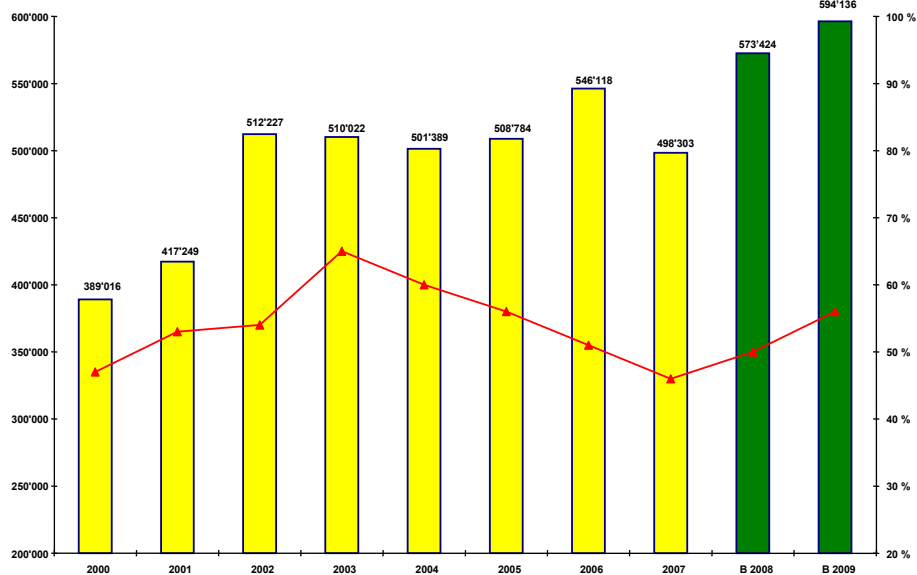


Présentation « Power Point » sur le budget 2009

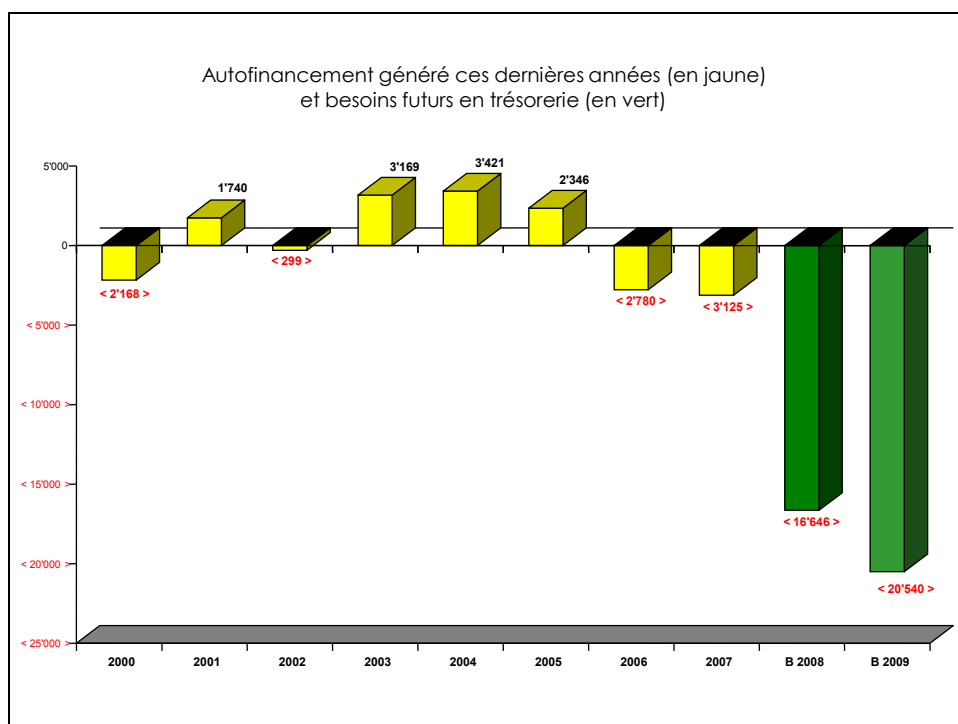
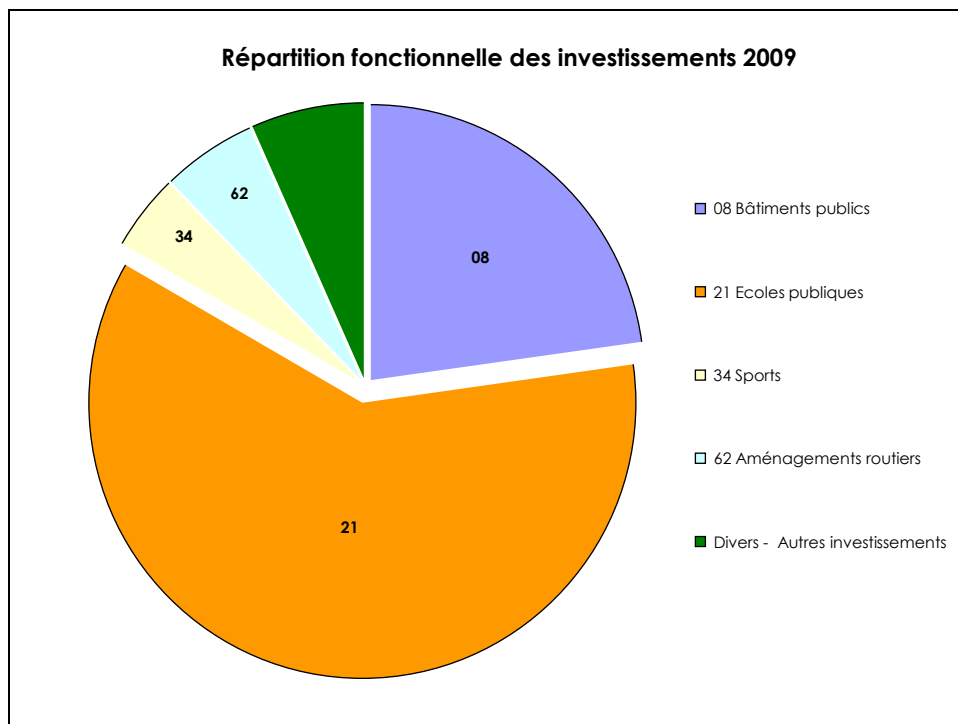
Estimation de la production fiscale 2009 : un centime additionnel Personnes physiques



Part privilégiée revenant à la commune et valeur d'un centime additionnel personnes physiques



Présentation « Power Point » sur le budget 2009



Présentation « Power Point » sur le budget 2009



Prudence

Quelques interrogations :

- Importants investissements prévus;
- Nécessité de recourir à l'emprunt;
- Nouvelle péréquation dès 2010;
- Effets du ralentissement conjoncturel

Répartition des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote en 2009

Commune de Thônex	8 février 2009 (votation populaire)	17 mai 2009 (votation populaire)	27 septembre 2009 (votation populaire)
Président	M. Alain Dupraz PS / Verts	M. Richard Stark Radical	M. Marc Labhart Libéral
1^{er} suppléant Président	Mme F. Gomes Dias Aguigah PS / Verts	Mme Christine Casadei Radical	M. Jean-Pierre Ehinger Libéral
2^{ème} suppléant Président	M. Ali Agraniou PS / Verts	Mme Jacqueline De Bay Radical	M. Pascal Uehlinger Libéral
Vice Président	M. Christophe Harbourg PDC	M. Stephen Knörr UDC	M. Enrico Castelli PS / Verts
1^{er} suppléant Vice-président	M. Philippe Calame PDC	M. Jorge Vieitez UDC	M. Guy Loutan PS / Verts
2^{ème} suppléant Vice-président	M. Denis Henry PDC	Mme Jeanne-Rose Furrer UDC	Mme Rosa Lopes Beer PS / Verts

Répartition des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote en 2009

Commune de Thônex	11 octobre 2009 (Election du Grand Conseil)	15 novembre 2009 (Election du Conseil d'Etat)	29 novembre 2009 (votation populaire)
Président	M. Guy Saudan PDC	M. Guy Loutan PS / Verts	M. Stephen Knörr UDC
1^{er} suppléant Président	Mme Doris Constantin PDC	M. Alain Dupraz PS / Verts	M. Jorge Vieitez UDC
2^{ème} suppléant Président	M. José Simoes PDC	M. Enrico Castelli PS / Verts	Mme Jeanne-Rose Furrer UDC
Vice Président	M. Marcel Constantin Radical	Mme Christine Schwarz PDC	M. Jacques Bene Libéral
1^{er} suppléant Vice-président	Mme Hélène Tanari Radical	Mme Jacqueline Tomasini PDC	M. Nore Ferka Zazou Libéral
2^{ème} suppléant Vice-président	M. Jean-Claude Grandgirard Radical	M. Andrew Arpidone PDC	M. Hans Rudolf Roth Libéral